



Waremme, le 09 juillet 2020

<p style="text-align: center;">Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion extraordinaire « Introduction d'une demande de convention – Piste cyclo-piétonne Rue Pravée » 08 juillet 2020</p>
--

Membres de la CLDR :

Présents : 10 personnes : Valérie BLERET, Patrick de CHANGY, Anne DESMET, François DEBEHOEGNE, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Corinne MAUS, Vincent VAN GEEL, Lidvine WEBER

Invitée : Murielle DELCOURT

Pour la Commune : Luc VIATOUR – échevin en charge de la mobilité

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

Excusés : 4 personnes : Françoise COLLARD, Béatrice DUSART, Isabelle EBROIN, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE

Ordre du Jour :

- Décision d'introduire une demande de convention pour la Fiche Projet 1.5 – Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée

1. Présentation de la charte paysagère

Cette réunion extraordinaire de la CLDR l'est à plusieurs points de vue.

- En effet, elle a pour unique objet de solliciter les membres de la CLDR afin d'approuver une demande de convention pour la Fiche 1.5 « Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée »,
- elle se tient durant le mois de juillet, période à laquelle on n'organise normalement pas de réunion pour éviter que des membres qui seraient en vacances ne puissent y assister,
- enfin, n'y ont été conviés que les membres de la 1ère CLDR, alors qu'une nouvelle composition reprenant les candidats qui se sont manifestés lors du retour à la population est en attente d'approbation par le Conseil communal.

Exceptionnelle a également été cette période de confinement qui n'a pas permis de réunir la CLDR, mais n'a toutefois pas empêché d'avancer sur les dossiers du PCDR.

Pour rappel, le programme avait été défendu avec succès devant les membres du PAT fin septembre, et ce n'est que fin mai que la Commune a été officiellement notifiée que son PCDR était approuvé par Mme Tellier, ministre en charge du développement rural.

Cette longue période a été souhaitée par la Ministre pour mieux s'approprier l'outil des Opérations de Développement Rural et définir les critères objectifs qui seront pris en compte pour le financement des projets PCDR.

Ces réflexions seront formalisées dans un décret qui est promis pour l'automne.

Entretemps, la Ministre a décidé de geler toutes les demandes de convention.

Quels seront ces critères ? A l'heure actuelle, on ne sait pas encore grand-chose. La Ministre a en tout cas souligné trois points qui lui semblent importants :

- Les projets financés devront être **en phase avec les grands enjeux actuels** (biodiversité, mobilité, vivre-ensemble ??)
- Les projets devront être **utiles au plus grand nombre**, et pas uniquement à une partie réduite de la population. Elle a ainsi exprimé ses doutes quant à la création de logements qui ne bénéficient à ses yeux qu'à leurs occupants.
- La **participation citoyenne** devra encore être renforcée.

En ce qui concerne le programme de la Commune de Héron, certains projets rentrent pleinement dans ces objectifs (bois de Ferrières, mobilité douce...). Pour les autres, il faudra attendre ce nouveau décret pour y voir plus clair.

En ce qui concerne les logements sénior rue de la gare à Héron, la réflexion avait déjà été abordée que, même avec le soutien financier du Développement rural, ce projet pèserait fort lourd sur les finances communales. Les réflexions de la Ministre nous confortent donc dans la nécessité de trouver des solutions créatives pour réduire l'investissement communal.

2. Avancement des dossiers

Entretiens, la réunion de coordination s'est tenue avec tous les pouvoirs subsidiaires et parties impliquées pour initier le projet **d'acquisition et d'aménagement du bois de Ferrières**.

La réunion de coordination est la première des nombreuses étapes à suivre pour obtenir le financement des projets. Ces différentes étapes seront expliquées en détails – en tentant de ne pas vous décourager – en septembre, lorsque la nouvelle CLDR aura été installée.

Les premiers travaux de la CLDR sur le terrain pourraient débuter à la mi-août, lorsque les employés du Parc, dont la présence est indispensable, seront rentrés de vacances.

Pour la seconde demande de convention, concernant la **Maison rurale à Waret-l'Évêque**, il est préférable d'en savoir plus sur les intentions de la Ministre avant d'entamer la procédure.

Dès le mois de septembre, nous pourrons également commencer à travailler sur le **tracé de la future voie de mobilité** douce reliant Lavoir à Waret-l'Évêque.

3. Objectif de la soirée

Pour rappel, la Fiche projet 1.5, Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée, est un projet **rajouté par le Collège**, mais **approuvé par la CLDR** car répondant parfaitement à sa stratégie.

Avant l'approbation du PCDR, la Commune a remporté à un appel à projet qui lui octroyait un montant de 100.000€ pour la réalisation des travaux. Le Collège a proposé que cette fiche soit rajoutée au PCDR afin de pouvoir, si nécessaire, trouver des pistes de financement complémentaires.

Initialement évalué par les services communaux à 220.000€, le budget a été affiné par un bureau d'étude spécialisé et se monte aujourd'hui à plus de 450.000€, montant auquel viendra probablement se rajouter le traitement de terres polluées.

Un complément de financement est donc bien nécessaire. Mais **pourquoi agir ainsi dans l'urgence ?**

Au montant de 100.000€ qui a été accordé est assorti un délai de réalisation, bien décrit dans la Fiche-projet du PCDR, qui impose que les **travaux soient terminés en 2021** ! On est donc bien dans une situation d'urgence qui ne doit en aucun cas être représentative de la manière dont nous gérerons ensemble les projets du PCDR.

4. Présentation du projet

Luc Viatour, échevin en charge de la mobilité, réexplique le contenu de la Fiche-projet et les quelques modifications qui y ont été apportés (revêtement tarmac plutôt que clinkers, largeur de 2m plutôt qu'1,5m, choix du côté gauche de la route lorsqu'on se dirige vers Surlemez...). Il expose également certains détails techniques qui ont été retenus par le bureau d'étude.

Les membres de la CLDR ne remettent pas en cause les choix qui ont été opérés, mais manifestent leur insatisfaction quant au fait qu'ils n'aient nullement été impliqués dans la réflexion et n'aient pas reçu les documents leur permettant de prendre correctement connaissance du dossier. Pour information, l'avant-projet proposé par le bureau d'étude peut être consulté ici : <https://bit.ly/2CII7qg>

La prise en compte de certaines réflexions et propositions auraient probablement été bénéfiques au projet. Un débat préalable aurait en tout cas permis d'éviter des débats et discussions et de mieux comprendre les choix posés par le bureau d'étude :

- Imperméabilisation de surfaces : pourquoi ne pas matérialiser la limite entre la voirie et la piste par des plantations, une dalle engazonnée ? N'aurait-on pu sélectionner des bétons drainants... ?
- Piste surélevée : ce choix ne va-t-il pas compliquer le nettoyage, sera-ce facilement accessible aux PMR ?
- Stationnement : comment éviter que des véhicules soient stationnés sur le trottoir, par exemple devant la pharmacie ? Des places seront-elles matérialisées sur la voirie... ?
- N'aurait-il pas été préférable de passer par derrière les habitations, ou emprunter les chemins existants pour rejoindre Surlemez (rue du bois, rue des Theyssees...) ?
- Comment va-t-on prévoir l'accès aux propriétés privées là où les terrains sont encore à bâtir...

Marc rappelle que nous nous trouvons ici dans une situation exceptionnelle ; le décret stipule en effet que les membres de la CLDR doivent être associés à tous les stades de mise en œuvre d'un projet. Concrètement, dès le départ, ils participeront aux débats permettant de déterminer les grandes options à retenir, seront invités à réagir aux avant-projets présentés par les bureaux d'études (voire participer à la sélection de ces derniers) et en suivre les différentes étapes de réalisation.

Par contre, il serait probablement contre-productif que les membres de la CLDR s'occupent de la rédaction de cahiers de charges, des études d'incidence ou de calculs de résistance des matériaux.

C'est donc une situation exceptionnelle qui exige une réaction rapide. Marc s'engage à ce que ce genre de cas de figure ne se reproduise plus et invite les membres à se prononcer sur l'introduction d'une demande de convention.

5. Décision d'introduire une demande de convention

La décision est acceptée à l'unanimité.

Les membres souhaitent toutefois que cette décision soit assortie de plusieurs commentaires :

- Seules 11 personnes étaient présentes. Quelles sont encore leur légitimité et leur représentativité pour prendre des décisions qui engagent l'ensemble de la commune ? Il est important de reconstituer une nouvelle CLDR dont la composition reflètera mieux la composition de la population héronnaise.
- La motivation et l'investissement des membres est liée à la possibilité d'être force de proposition et de pouvoir apporter leur créativité aux débats. Ils acceptent d'approuver la demande de convention vu son caractère urgent, mais souhaitent à l'avenir participer à la co-construction des projets dès le départ
- Les membres de la CLDR sont les relais auprès de la population : il est donc nécessaire qu'ils soient informés de l'avancement des projets et reçoivent les documents nécessaires pour se préparer.

6. Prochains rendez-vous

Le **mercredi 09 septembre** sera organisée, à l'attention des membres de la CLDR et de la CCATM, une présentation des **premières étapes du PCM** : le diagnostic et les objectifs, et peut-être les premières fiches-action. Le lieu et l'heure seront communiqués ultérieurement

Le **samedi 12 septembre**, à 10h00 Place Fayat, une lecture des paysages de Lavoisier sera organisée par Pascaline Auriol, chargée de mission au Parc Naturel. Le nombre de participants est fixé à 20 ; n'hésitez pas à manifester votre intérêt auprès de Pascaline (pascaline.auriol@pnbm.be).

Une réunion plénière d'installation de la nouvelle CLDR devrait également être organisée en septembre. Les membres de la CLDR sont invités à proposer des idées pour réussir aux mieux l'intégration des nouveaux membres.

Parmi les propositions :

- Actualisation du trombinoscope
- Présentation individuelle à travers un paysage
- Tables de discussions animées par les anciens pour découvrir les projets du PCDR

Toutes les idées sont les bienvenues ; n'hésitez pas à me les communiquer.

La soirée se termine vers 21h30

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
